

# La pêche d'Afrique de l'Ouest, elle aussi, a une histoire : chronique d'un "développement" imprévu (1895-1980)

Marc PAVÉ et Emmanuel CHARLES-DOMINIQUE

CRODT, Dakar

## Introduction

Cette étude est avant tout l'ébauche d'une synthèse qui n'est pas encore réalisée sur la pêche en Afrique de l'ouest. Des travaux historiques "initiateurs" sur ce sujet ont été réalisés récemment, pour l'essentiel par Jean-Pierre Chauveau. Cependant, il reste à préciser comment l'histoire de la pêche et l'histoire de l'Afrique de l'ouest peuvent s'éclairer mutuellement. Nous voulons donc montrer en quoi une approche nouvelle est possible et nécessaire dès lors qu'elle envisage toutes les pêches d'Afrique occidentale dans les rapports qu'elles peuvent avoir avec la recherche et les différentes institutions (pouvoir colonial, États ultérieurs, institutions du "développement")<sup>1</sup>.

La pêche de l'Afrique de l'ouest francophone retiendra notre attention selon deux approches différentes, selon qu'on la considère dans sa globalité, ou qu'on y distingue plusieurs types. Prise dans son ensemble, la pêche joue aujourd'hui un rôle important dans l'économie. Par exemple, au Sénégal, elle est l'un des tous premiers secteurs d'exportation, puisqu'elle rivalise avec l'arachide et les phosphates. De plus, la consommation de poisson est élevée dans l'alimentation ouest-africaine (Chaussade 1994 ; Requier-Desjardins 1989).

La pêche réserve d'autres surprises dès lors qu'on s'intéresse au devenir des différents sous-secteurs ; une première distinction dépend du domaine géographique, entre pêches maritime et continentale (dans laquelle on inclut généralement la pêche en eaux saumâtres, dans les lagunes ou les estuaires), différentes par leurs techniques et par leurs places dans les sociétés concernées. Mais surtout, c'est la coexistence entre pêche artisanale et pêche industrielle<sup>2</sup> dans le domaine maritime qui retiendra notre attention.

Un problème de définition doit être réglé : la pêche artisanale ouest-africaine échappe aux définitions de type habituel qui raisonnent selon le

---

1 Une partie non-négligeable des pêcheries de l'Afrique de l'ouest est anglophone ou lusophone. On connaît l'importance des pêcheurs ghanéens, sierra-leonais, etc., sur l'ensemble du littoral maritime ouest-africain. Les migrations de pêcheurs sont fortes (Chauveau 1986 ; Nguyen Van Chi-Bonnardel 1967, 1978 ; Le Loeuff *et al.* 1993), donc aussi les transmissions de savoirs et les flux monétaires. Enfin, les Anglo-saxons, dont le rôle est important en recherche halieutique, mènent des recherches en Afrique Noire depuis le début de ce siècle. "L'intégration", dans le cas de la pêche, saurait difficilement se limiter aux pays issus de la décolonisation de l'AOF.

2 Pêche d'origine étrangère non-débarquée en Afrique de l'ouest exclue.

“rayon d'action” (puisque les migrations latérales y sont fréquentes et la pêche au large existe), la capacité de capture (vu que certaines unités de pêche “artisanale” ont une productivité comparable à d'autres dites semi-industrielles) ou la nature de l'organisation économique (certains propriétaires de pirogues ne sont pas pêcheurs et certains équipages d'unités de pêche atteignent le nombre de 80). C'est pourquoi, « on pourrait proposer une définition plus générale de la pêche piroguière, comme l'ensemble des activités d'exploitation halieutique fondées sur des initiatives locales, et reposant sur des formes d'organisation économique poursuivant des buts multiples, parmi lesquels la reproduction sociale (à la différence de la pêche industrielle) et la recherche de gains monétaires » (Chaboud et Charles-Dominique 1991 : 121). Cette difficulté provisoire de définition est liée au devenir imprévu de la pêche artisanale maritime (qui retiendra l'essentiel de notre attention), puisque sa croissance des 50 dernières années n'est pas enravée par l'expansion simultanée de la pêche industrielle (Chaboud et Charles-Dominique 1991). Progrès technique réel et rapide, monétarisation des échanges et tendance croissante à l'extraversion économique *dans la pêche artisanale* n'impliquent pas forcément industrialisation triomphante. Devenir “atypique” du secteur pêche, donc.

On peut dès lors s'étonner de l'oubli des activités de pêche ouest-africaines par les travaux historiques. Mal placée entre le rural et l'urbain, l'agriculture et l'industrie, l'ancien et le moderne, elle échappe aux délimitations les plus commodes et elle demeure victime, lorsqu'elle est maritime, du lieu commun très discutable d'une Afrique depuis toujours tournée vers la terre (Chauveau 1986 ; Pélissier 1989 et 1995).

### Production halieutique en Afrique de l'ouest en 1987 (Chaboud et Charles-Dominique 1991)

| Type de pêche                   | Production (t/an) | Pourcentage  |
|---------------------------------|-------------------|--------------|
| Pêche maritime                  |                   |              |
| - industrielle étrangère        | 900 000           | 36 %         |
| - artisanale                    | 800 000           | 32 %         |
| - industrielle nationale        | 300 000           | 12 %         |
| - total                         | 2 000 000         | 80 %         |
| Pêche continentale (artisanale) | 500 000           | 20 %         |
| <b>Total Afrique de l'Ouest</b> | <b>2 500 000</b>  | <b>100 %</b> |

La perspective historique est d'autant plus nécessaire que le secteur s'inscrit dans des problématiques plus générales de l'histoire et de l'anthropologie de l'Afrique : origines et places des pêcheurs dans les sociétés (ethnies qui pêchent, part des pêcheurs-agriculteurs, divisions sexuelle et générationnelle du travail) ; frontières et migrations (fortes dans le cas de la pêche maritime artisanale) ; devenir d'un secteur économique (circulation monétaire, utilisation des revenus, part des pêcheurs dans la population active totale) ; ampleur et incidences du progrès technique

(valable aussi pour la pêche artisanale, mais selon des modalités inattendues et seulement perceptibles dans une démarche historique). Nous n'épuiserons pas toutes ces questions ici, axant notre propos sur l'articulation séculaire entre les évolutions générales de la pêche, ou plus particulièrement de la pêche artisanale maritime, les volontarismes institutionnels (coloniaux puis nationaux, plurilatéraux ou internationaux) et la recherche scientifique, irrégulièrement liée à l'administratif et au politique.

Nous verrons ainsi les effets, souvent inattendus, des mesures visant à "la mise en valeur" puis au "développement" de la pêche, et qui vont de pair avec l'évolution de la recherche. Nous procéderons en respectant la chronologie, distinguant le tournant des années 1950 des années précédentes ainsi que des années 1960 et 1970. Nous mettrons ainsi en évidence le moment de la rupture majeure de ce siècle pour la pêche, à savoir grossièrement les années 1950, qui débutent par des efforts inédits du colonisateur, et qui s'achèvent avec le passage aux indépendances. Depuis le début des années 1980 nous sommes entrés dans une nouvelle période. C'est pourquoi, après cet état des connaissances, nous verrons les problèmes qui se posent et les perspectives qui s'offrent à la recherche historique.

## 1. De la création de l'AOF à l'immédiat après-guerre

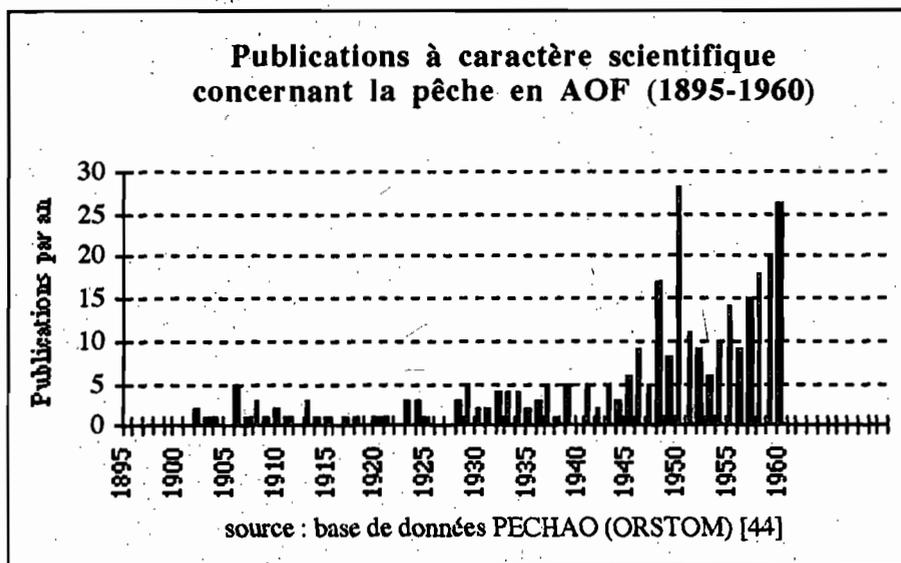
### 1.1 Une recherche en formation

Avant 1906, nous n'avons pas d'études suffisamment fournies sur la pêche en Afrique de l'ouest<sup>3</sup>. Il faut donc attendre le zoologiste A. Gruvel — lors de ses premiers travaux, il est maître de conférence de zoologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Bordeaux — qui écrit en 1906 en tant que « chargé de l'étude et de l'organisation des Pêcheries de l'Afrique occidentale française ». Or, cela implique à l'époque la construction à terre d'installations de débarquement et de conservation du poisson. Gruvel incite à construire les installations de Port-Étienne en Mauritanie (Gruvel et Bouyat 1906 ; Gruvel 1906 ; 1908 ; 1913) ; il montre ensuite la possibilité d'implantations sur les côtes du Sénégal et de la Guinée (Gruvel 1913). Depuis 1906, sur décision du Gouverneur général Roume, il dirige « une Mission permanente pour l'étude et l'organisation des pêcheries de l'Afrique occidentale française » (Gruvel 1908 : 13). De plus, Roume « créait, en même temps, un laboratoire de recherches scientifiques appliquées plus spécialement aux pêcheries, au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, avec un musée dans les galeries du Gouvernement général dans ce même établissement et enfin, un service de renseignement à l'Office colonial, le tout, avec une direction unique confiée au chargé de mission, sous le nom « d'Office de recherches et d'organisation des pêcheries de l'Afrique occidentale française » (Gruvel 1908).

Plusieurs remarques s'imposent, valables jusqu'à la Libération et les années immédiatement postérieures, concernant les liens — dès le début de ce siècle avec Gruvel — entre les travaux sur la pêche et les autres recherches aux colonies, entre cette recherche et les institutions coloniales. Nous nous appuyerons pour ce faire sur une base de données bibliographiques qui traite

3 Le travail de Moloney (1883) concerne à peu près exclusivement la Gold Coast.

de la pêche en Afrique occidentale francophone, anglophone et lusophone, et qui inclut les publications effectuées à propos du Tchad<sup>4</sup> (Pechao 1995).



On constate une tendance à la hausse du nombre de travaux effectués, visible dans les années 1930, non interrompue par la Guerre (sauf en 1940), jusqu'à "l'explosion" de 1948-1950 (avec une conférence pour chacune de ces deux années (Congrès des pêches 1950 ; Gouvernement général de l'AOF 1948), qui place ultérieurement le nombre de travaux autour d'un palier plus élevé (moins de quatre publications par an en moyenne de 1928 à 1947, près de 15 de 1948 à 1960).

Mais bien sûr, c'est la teneur des travaux, plus que leur nombre, qui doit nous intéresser. Jusqu'à la fin des années 1940, les recherches se répartissent à peu près également entre d'un côté les publications *apparentées* aux sciences de l'homme et de la société (géographie, ethnologie, anthropologie, sociologie) et de l'autre celles proches des sciences de la vie (biologie animale). Il est significatif que l'effort de distinction n'ait rien de commode, puisqu'il est par exemple difficile de classer les travaux à vocation administrative, industrielle, commerciale<sup>5</sup>. Il semble bien que la séparation établie et stricte des champs du savoir et des champs disciplinaires, des sciences fondamentales et des sciences appliquées, ne soient pas de mise en matière de recherche coloniale sur la pêche. C'est valable, quels que soient nos critères de distinction : origine disciplinaire de l'auteur,

4 Nous avons inclus les travaux qui concernent le Tchad vu les similitudes en matière de pêche avec l'Afrique occidentale.

5 Ce sont les travaux, répartis sur toute la période, qui donnent des réponses à des problèmes du type "comment faire pour...", en l'occurrence implanter une pêche industrielle européenne ; ces travaux usent de considérations empruntées à tous les champs scientifiques concernés et font parfois des évaluations et des prévisions quantitatives ; ces écrits s'apparentent donc à la recherche scientifique, et non pas simplement à l'administratif ou au "conseil".

orientation de la revue ou de la maison d'édition qui publie, contenu des travaux. Par exemple, Gruvel — zoologiste — publie dans des revues ethnologiques et sociologiques, afin d'aider à la "mise en valeur", et les livres qu'il écrit sont publiés par des maisons d'édition généralistes (Challamel, Larose); ses travaux concernent donc aussi bien les sciences dites alors "naturelles"<sup>6</sup>, que l'anthropologie (connaître les pêcheries locales), l'économie ou la prospective gestionnaire (évaluer les chances de la pêche européenne); enfin, ses travaux et ses attributions intéressent simultanément la recherche, le "conseil" et l'administration (donc la décision politique). Cependant, cette polyvalence est surtout le fait de chercheurs formés aux sciences de la vie qui sont désormais reconnus en tant que "spécialistes de la pêche".

L'ensemble des travaux effectués jusqu'à la fin des années 1940 témoigne d'une convergence de préoccupations et parfois d'intérêts entre les principaux groupes de la colonisation, ceux qui y ont participé ou l'ont défendue (Girardet 1972): géographes, missionnaires (pour trois des publications), cercles économiques et commerciaux (économistes universitaires et négociants des grands ports), militaires (deux travaux) et fonctionnaires coloniaux. Presque tous les travaux sont français, ce qui témoigne d'un "domaine colonial réservé" aux chercheurs des grandes métropoles. Ces milieux ne sont donc pas isolés les uns des autres, mais ils ne forment pas de "système intégré", malgré la volonté commune de "mise en valeur"<sup>7</sup>.

Cependant, la recherche française attendra les années 1936-1938 pour avoir des infrastructures permanentes en AOF, avec la création de l'IFAN, puis les années d'après-guerre avec la mise en place des centres de l'ORSC<sup>8</sup>. On comprend donc la tendance des chercheurs à étudier "à portée", c'est-à-dire autour de quelques lieux fréquemment visités, près d'une implantation française significative, comme le montrent les localisations des recherches. Sur 141 publications (Pechao 1995), 38 concernent le Sénégal (dont 11 sur les pêcheurs lébous du Cap Vert, près de Dakar, et 7 sur ceux de Guet Ndar, à côté de Saint-Louis), 33 l'ensemble de l'AOF (généralités souvent de type faunistique), 15 le Dahomey (surtout la pêche lacustre du Bas-Dahomey et le peuplement Pedha), 13 le Mali (ou "Soudan": sur le fleuve Niger, et surtout les endroits occupés par les Bozos), 10 le Tchad (surtout le lac Tchad et les alentours), 9 la Côte-d'Ivoire, 8 la Mauritanie (dont 4 études sur les Imraguen), 7 la Guinée, 4 le Togo, 2 le Niger et autant la Haute-Volta<sup>9</sup>.

Mais ces travaux ont-ils une influence? Comment s'effectue le volontarisme colonial en matière de pêche? Et, bien sûr, quelles sont les évolutions de ce secteur jusqu'à la fin des années 1940?

### *1.2 Les institutions : à la recherche d'une pêche industrielle*

Le pouvoir colonial a, en matière de pêche, un objectif principal sinon unique : l'industrialisation de la pêche maritime, avec des bateaux d'origine européenne et des équipages européens ou mixtes. Un service technique des

6 Que l'on remarque d'ailleurs l'ambiguïté du terme de "naturaliste" utilisé au moins jusqu'au milieu de ce siècle.

7 Surtout après la publication du "plan Sarraut", référence obligée à partir des années 1920.

8 Office de la recherche scientifique coloniale.

9 En rappelant cependant que la colonie de Haute-Volta n'existe plus de 1933 à 1947, puisqu'elle est partagée entre le Soudan Français (Mali), le Niger et la Côte-d'Ivoire.

pêches est créé qui, outre l'industrialisation, veut améliorer les procédés de conservation pour l'exportation, y compris entre colonies d'Afrique<sup>10</sup>. La pêche continentale est négligée, de même que la pêche artisanale maritime, à cause de l'archaïsme des méthodes de pêche, de transformation et de distribution et en raison de "l'esprit d'indépendance" des pêcheurs.

En 1941, après deux ans d'interventionnisme croissant, le rôle du service technique est élargi, afin d'assurer un meilleur approvisionnement de la métropole. Ce rôle est maintenu lorsque l'AOF rallie la France Libre, ainsi que dans l'immédiat après-guerre. Au Sénégal, le service « encourage l'organisation de coopératives, crée des sécheries sur les fonds des Sociétés de Prévoyance, règlemente le mareyage et le conditionnement, encourage la création d'un point de débarquement à Mboro pour alimenter la région de Tivaouane, s'efforce de pallier le manque de carburant pour les véhicules de transports et tente même d'appliquer une taxation des prix, distribue des primes à la construction de nouvelles pirogues » (Chauveau et Samba 1989 : 9). Dans le même temps, il propose des contrats d'achat et d'exportation pour encourager l'installation de pêcheries européennes.

Or l'évolution des pêcheries d'Afrique de l'ouest s'effectue globalement hors des politiques administratives, impuissantes à implanter une véritable industrialisation du secteur. D'un côté, la pêche artisanale maritime profite des tendances marquantes de la première moitié de ce siècle : économie de traite, armatures semi-urbaines ou urbaines sur les littoraux, amélioration des communications, élargissement des débouchés. Il est en revanche plus difficile d'évaluer le devenir de la pêche continentale, mais nous connaissons tout de même des cas de migrations significatives de pêcheurs vers le littoral<sup>11</sup>. La pêche continentale serait-elle, au mieux, en stagnation ?<sup>12</sup> Quant aux mesures prises par le service technique des pêches à partir de 1939-1941, elles ont des effets, mais pas toujours ceux attendus ; les pêcheurs maritimes ont une attitude sélective, procédant par le détournement des politiques administratives (Chauveau et Samba 1989), comme plus tard, dans les années 1950. Le parc piroguier augmente, tandis que se maintient le nombre de ports d'attaches. Nous savons, dans le cas du Sénégal au moins, que se diffuse la pirogue de type guet-ndarien-lébou, ainsi que le filet dormant à requin et le filet maillant encerclant (Chauveau et Samba 1989 : 10), que la pêche maritime artisanale connaît le filet de coton dès le début de notre période ainsi que les hameçons en métal. Il nous est plus difficile de connaître les effets de la conjoncture, les évolutions à plus court terme, vu au moins l'insuffisance des données statistiques, notamment lors de la crise des années 1930. Cependant l'ouverture au commerce international concernerait plutôt la pêche dite "industrielle".

10 Promouvoir « l'installation de pêcheries à forme métropolitaine, utilisant une main d'œuvre locale et pouvant familiariser les indigènes aux méthodes de conservation perfectionnée » (Chauveau et Samba 1989 : 7).

11 Pour le Sénégal, voir Chauveau et Samba (1989 : 8).

12 Le nombre de pêcheurs en 1949 est faible dans le Delta Central du Niger, mais par rapport à la situation ultérieure (Quensière 1994 : 143). « Les Français, après l'expulsion des Toucouleur, redonnèrent un second souffle au commerce fluvial (axe Koulikouro-Gao), tout en redynamisant la pêche à l'aide de nouvelles mesures économiques et juridiques. Ainsi le principe de "l'administration des races" rétablit le droit coutumier de maîtrise d'eau tout en garantissant le statut des maîtres d'eau et l'accès à la ressource aux divers exploitants » (*Idem* : 94). La "dynamisation" serait donc bien antérieure aux années 1950.

Les tentatives d'implantation industrielle en matière de pêche sont anciennes (projets de Sauvigny repris par l'abbé Baudeau en 1788, projets de Berthelot en 1840, incitations de Faidherbe)<sup>13</sup>. L'administration de l'AOF verse des primes à la "pêche coloniale" dès 1909 et encadre les marchés durant les deux Guerres mondiales. Avant 1914, ce sont les marins-pêcheurs "artisans" bretons, fuyant la concurrence, qui pêchent sur la côte sénégal-mauritanienne<sup>14</sup>. Les installations à terre (ports de débarquement, sécheries) n'empêchent pas l'effondrement rapide de ces pêcheries qui ne trouvent pas de débouchés sur place. Seule la pêche à la langouste verte survit et s'étend après 1918.

Pendant la Guerre de 1914-1918, la politique de marchés administrés surtout par le biais des contrats d'approvisionnement suscite de brefs projets d'accords entre industriels et pêcheurs locaux pour l'achat de la production. Mais les pêcheurs, sujets au recrutement militaire, manifestent des réticences. Dans l'entre-deux-Guerres, comme avant 1914, l'administration table sur l'amélioration des procédés de conservation pour l'exportation et pratique une propagande à destination des groupements financiers spécialisés. Même politique, même échec qu'au début du siècle : les armateurs sont réticents, et on ne mentionne que des initiatives individuelles de petite dimension (autour de Dakar) qui, quoique françaises, ne peuvent être considérées comme industrielles. La Deuxième Guerre mondiale relance la pêche européenne, avec la création de petites unités de transformation, dont certaines servent à traiter le requin, désormais recherché pour son huile de foie, très riche en vitamine A. Mais ces établissements sont spéculatifs, aux deux sens économiques du terme : ils ne disposent pas de moyens suffisants et ils produisent aux prix les plus bas possibles pour écouler aux prix les plus élevés (avec les contrats passés avec l'administration). D'une manière générale (et c'est valable pour toute l'AOF), la physionomie de la pêche africaine n'en est pas modifiée, et c'est elle qui répond aux demandes de l'administration.

Durant les années 1895-1950 environ, la pêcherie industrielle est donc faible et épisodique. Les pêcheries européennes ont en matière coloniale des pratiques avant tout spéculatives, qui consistent à profiter des avantages offerts par l'administration, à réagir à des effets conjoncturels précis<sup>15</sup>; et finalement à demeurer dépendantes de la pêche locale, pour les productions comme pour les débouchés.

La pêche locale, dans le même temps, stagne peut-être lorsqu'elle est continentale, et s'accroît vigoureusement lorsqu'elle est maritime. Jusqu'en 1939, elle n'est pas concernée par le volontarisme administratif qui ne la considère pas à sa juste mesure, tandis que la recherche ne l'étudie pas comme un objet à part entière (tantôt elle privilégie le détail des procédés techniques en des endroits délimités, tantôt elle se désintéresse de la pêche, ne lui accordant qu'une toute petite place dans des études plus générales). Les "synthèses" manquent donc. En fait, de 1939 à 1948, les mesures qui sont destinées à la pêche maritime sont détournées par les pêcheurs qui en profitent pour s'équiper (Chauveau & Samba 1989).

13 Nous demeurons, sur cette question, dans le cas sénégalais (Chauveau 1985 et 1989).

14 Les bateaux utilisés sont d'ailleurs à la limite entre l'artisanal et l'industriel.

15 "Ouverture du marché des produits tirés du requin, fourniture de la métropole dans une situation de guerre" [Chauveau 1989 : 250].

### **1.3 1948 : Un tournant ?**

C'est en 1948 que se tient à Dakar une conférence sur la pêche maritime, qui ne reconnaît pas la prédominance de la pêche africaine sur une pêche européenne dite abusivement "industrielle" et qui, en revanche, fait un constat d'échec pour la politique administrative d'intervention en matière de pêche africaine. Cette conférence est la première occasion réelle de rencontres entre administrateurs, industriels et scientifiques (IFAN et ISTPM<sup>16</sup> métropolitain). Une intéressante convergence se dessine alors : les industriels, qui constatent le coût trop élevé des infrastructures qui seraient nécessaires à construire pour une pêche véritablement industrielle, sont favorables à l'intensification de la pêche artisanale africaine, selon des conceptions "d'économie de traite". Ils s'opposent donc, rejoints en cela par les techniciens coloniaux et les rares pêcheurs présents, aux contrôles administratifs tatillons en matière d'impôts et de taxes. Tous proposent de favoriser la vente au détail du matériel de pêche, et même de permettre aux pêcheurs de bénéficier de distributions de vivres en période de "soudure". Les mesures prônées sont dès lors la fondation d'un crédit mutuel maritime, la création de coopératives et l'éventualité de distributions de vivres, comme pour les paysans de l'arachide. La poussée d'une pêcherie réellement industrielle serait ultérieurement possible grâce à la construction, par exemple, du frigorifique de Dakar. On voit donc comment un secteur de petite production marchande "traditionnelle" (domestique) peut s'articuler avec une industrie capitaliste de la transformation et de l'exportation et il ne semble pas que la poussée de pêcheries réellement industrielles soit pour l'immédiat.

## **2. Les années 1950**

Le "grand tournant" de ces années peut surprendre : on aurait pu s'attendre à ce qu'il ait lieu plus tôt ou plus tard (les indépendances). Il se traduit par des évolutions techniques essentielles dans le cas de la pêche artisanale (surtout maritime) puisqu'elles provoquent le décollage des quantités pêchées<sup>17</sup>. Une pêche réellement industrielle voit le jour (thoniers), même si sa part demeure minoritaire sur l'ensemble du secteur. Il reste à donner les raisons de toutes ces évolutions, en évaluant successivement les parts de la recherche et des décisions politiques, avant d'en détailler les conséquences. On ne peut en la matière retenir de schéma explicatif simple, comme on va le voir en matière de recherche.

### **2.1 La recherche**

Il est aisé d'établir le constat d'une croissance des travaux qui concernent la pêche, comme nous l'avons vu sur la figure précédente. Les raisons en sont de deux ordres. D'une part, l'après-guerre voit émerger une recherche halieutique à part entière dans les principaux pays industrialisés :

---

<sup>16</sup> Institut scientifique et technique des pêches maritimes.

<sup>17</sup> Pour la pêche maritime sénégalaise ; les auteurs (Chaboud et Charles-Dominique 1991) n'utilisent d'ailleurs pas de statistiques des services de l'AOF.

aux États-Unis (Ricker, Gordon), en Grande-Bretagne (Beverton, Holt), en Allemagne (Von Brandt), en URSS, au Japon et en France<sup>18</sup>.

D'autre part, dans le cas français, l'halieutique s'inscrit dans un volontarisme étatique croissant en matière de recherche, y compris dans les colonies<sup>19</sup>. En AOF, elles sont menées par l'IFAN, institut créé en 1936<sup>20</sup>, dont le centre principal est à Dakar et qui est doté de "Centrifans" dans tous les chefs-lieux, ainsi que par un organisme, créé en 1943 sous le nom d'Office de la recherche scientifique coloniale<sup>21</sup>, devenu en 1949 l'Office de la recherche scientifique outre-mer (ORSOM), puis en 1953, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM). En AOF, l'ORSTOM a plusieurs centres : à Adiopodoumé en Côte-d'Ivoire (l'Institut d'enseignement et de recherche tropicale, fondé en 1946), à Mbour (géophysique) et à Hann (pédologie) au Sénégal (1949), à Lomé (Institut de recherche scientifique du Togo, créé en 1952) et à Niamey (1957). « Ainsi en 1950, l'Office possédait-il déjà l'essentiel de son infrastructure, même si les travaux se poursuivirent jusqu'en 1960 et si des compléments importants furent encore apportés par la suite » (Gleizes 1985 : 26). Remarquons cependant que « l'AOF échappa au schéma général » de la recherche outre-mer (Gleizes 1985 : 33) puisque l'ORSTOM et l'IDERT dépendent de l'Administration centrale, c'est-à-dire des secrétariats ou ministères successifs qui s'occupent des colonies « sans relais avec l'administration locale » (Gleizes 1985 : 34). L'océanographie d'un côté, et les sciences humaines de l'autre sont représentées dans de faibles proportions, ainsi que, par conséquent, les études sur la pêche. Les recherches profitent donc d'un mouvement général, mais pas de préoccupations croissantes particulières pour la pêche qui auraient touché le milieu de la recherche ; elles profitent de l'essor de l'anthropologie — avec par exemple l'étude de Balandier & Mercier (1952) sur les pêcheurs lébous du Cap Vert sénégalais — et de l'océanographie halieutique. Les études concernent surtout le Sénégal, la Côte-d'Ivoire ainsi que le Delta Central du Niger.

Il reste encore à s'interroger sur la portée et l'influence des travaux scientifiques. Or, rien ne permet de l'établir, comme on le voit pour l'administration des pêches ainsi que le secteur proprement dit (industriel et artisanal).

## 2.2 Une nouvelle pêche industrielle ?

La volonté politique est loin d'être négligeable, comme en témoignent les remaniements successifs du service technique des pêches de l'AOF. Elle

18 Définir la recherche halieutique n'est pas si aisé ; il s'agit d'une discipline, assimilée aux sciences de la vie, qui a pour "objet d'études" les populations d'animaux marins, qu'elle considère comme des ressources dont il faut connaître les effectifs et les fluctuations. Cette thématique motive une bonne part de la recherche océanographique dans les années 1955-1970.

19 Les premières mesures, que nous ne détaillerons pas ici, datent du Front Populaire, du Gouvernement Daladier et de l'époque du pouvoir vichyste.

20 Les premières publications de l'IFAN relatives à la pêche datent de l'après-guerre.

21 L'ORSC est confirmé par une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française, datée du 24 novembre 1944.

concerne toute la décennie, jusqu'aux derniers moments de la colonisation (1958-1960) <sup>22</sup>.

En matière "industrielle", les mesures ont pour but de remédier à l'effondrement des pêcheries européennes (1949-1955) en favorisant l'émergence et l'essor de la pêche thonière (1955-1960). Dans les premiers temps des indépendances, jusqu'en 1965, on voit les pays concernés (Sénégal et Côte-d'Ivoire surtout) prendre le relais de cette politique. L'effondrement des années 1949-1955 s'explique de la manière suivante, dans le cas sénégalais : « l'effet de la concurrence internationale due à la libération des prix et à l'assouplissement de l'interventionnisme administratif ; l'effet de la concurrence du secteur de consommation locale vers lequel s'oriente massivement la pêche artisanale et le mareyage africains ; l'effet des réglementations sur les salaires et les conditions de travail ; l'effondrement de la demande en huile de foie de requin consécutif à la découverte de la fabrication par synthèse de la vitamine A ; l'absence de stimulants suffisants pour attirer au Sénégal un armement et une industrie de substitution. Tous les types d'établissements du secteur européen sont concernés » (Chauveau 1989 : 252). L'arrivée de thoniers à partir de 1955 est une réponse à la crise de l'activité sardinière européenne. Le succès est très rapide : un seul thonier débarque sa cargaison à Dakar en 1955 (les poissons sont destinés à l'exportation), contre 95 "navires de tout poil" lors de la campagne 1957-58 (9 500 t débarquées) (Chauveau 1989). Les pouvoirs publics procèdent, toujours au Sénégal, de la manière suivante : « exonérations fiscales, aide à l'exportation et entrée en franchise des biens d'équipement pour les usiniers et les amateurs complètent le financement du frigorifique et l'équipement d'un quartier industriel pour susciter une ruée vers Dakar » (Chauveau 1989 : 261). À la fin des années 1950 et au début des années 1960, le Gouvernement sénégalais tente de promouvoir une industrie nationale de la pêche (entre autres avec le projet SOSAP, Société sénégalaise d'armement à la pêche, de 1962), mais heurte ainsi les intérêts des industriels et amateurs français. Les professionnels français, bien qu'ils soient divisés, s'imposent, en particulier par le biais du Comité interprofessionnel du thon qui fixe le prix d'achat du poisson aux conserveries. Parallèlement, les structures parapubliques sénégalaises se révèlent inefficaces. La pêche thonière sénégalaise (mais aussi ivoirienne) témoigne au début des années 1960 de sa dépendance vis-à-vis des intérêts français.

Dans cette même période de transition, le chalutage et le mareyage d'exportation prennent leur essor, malgré les réticences du pouvoir colonial puis des autorités locales (au moins dans le cas du Sénégal). Cette croissance s'appuie, comme les brèves flambées d'avant 1950, sur « la reconversion au Sénégal du petit armement métropolitain et l'établissement au Sénégal de petites entreprises hautement spéculatives travaillant pour l'exportation en métropole » (Chauveau 1989 : 269). En revanche, la pêche sardinière côtière "industrielle", encouragée pourtant par le pouvoir colonial, puis par les gouvernements concernés, ainsi que par la FAO (projets de 1955 et 1961 au

---

<sup>22</sup> Les travaux de Jacques Marseille (1984), ont montré que la part économique des colonies est importante dans le commerce français jusqu'à la fin des années 1950, ce qui profite en l'occurrence aux industries "déclinantes". Quant au politique, il s'intéresse à l'Afrique jusqu'à la décolonisation et même après.

Sénégal), ne décolle pas. La raison donnée alors est la concurrence de la pêche artisanale, dont il faut préciser la vigueur.

### 2.3 La pêche artisanale

Pendant les années 1950, et dans la continuité des conclusions de la Conférence de Dakar (1948), l'Administration décide la motorisation des pirogues, afin d'assurer des approvisionnements réguliers et à coûts modiques pour les industriels locaux. Ainsi, pense-t-on, les pêcheurs seront ensuite disponibles pour acheter des embarcations "modernes" et seront plus "contrôlables" dans les coopératives créées *ad hoc*. La motorisation est entamée à partir de 1952 en Côte-d'Ivoire et au Sénégal (Chauveau 1988). L'administration supervise la distribution et l'entretien des moteurs qui sont assurés par des sociétés de commerce privées. Au Sénégal, elle octroie des crédits aux pêcheurs par l'intermédiaire d'une Mutuelle des pêcheurs motorisés. La difficulté ultérieure à obtenir remboursement s'explique non pas par la "mentalité" des pêcheurs, leur fermeture d'esprit — comme le pensera l'administration —, mais à l'interprétation qu'ils donnent de ces récentes opportunités : participer à une œuvre de prestige des autorités coloniales qui, jusque-là, se sont désintéressées d'eux.

Dans le même temps, des coopératives sont créées, mais les tentatives de coopératives de commercialisation (Coopmer, créée en 1952) échouent rapidement (1954). En effet, les mareyeurs, bien organisés, ont des prix d'achat plus intéressants pour les pêcheurs. C'est que la motorisation favorise les migrations des pêcheurs vers les principaux centres de mareyage, distincts du secteur de transformation européen. Elle permet également d'exploiter des fonds plus éloignés. C'est pourquoi, selon un rapport du service des pêches (1955), « on a toujours voulu opposer pêche africaine et pêche industrielle, en pensant que celle-ci tuerait celle-là ; or, c'est le contraire qui s'est produit ». Les centres et les réseaux du mareyage, parfois anciens, se maintiennent, et ce jusqu'à nos jours (Nguyen Van Chi-Bonnardel 1967 et 1978).

Dans l'immédiat, le succès de la motorisation est rapide : en 1958, déjà, 15 % du parc piroguier sénégalais est équipé. La diffusion des fibres synthétiques suit de peu leur invention (1953), en particulier sous forme de filets tissés industriellement. Remarquons, dans le cas ivoirien, que la motorisation concerne les pêcheurs venus du Ghana, qui détiennent un quasi-monopole de fait sur la pêche maritime.

On voit bien comment les pêcheurs parviennent à s'approprier les mesures administratives, à les utiliser tout en les détournant (approvisionner un marché local en pleine extension, et non pas la transformation européenne).

Les années 1950 sont donc sous le signe de l'inattendu en matière de pêche, et la recherche n'y a joué qu'un faible rôle. L'impulsion est bien donnée à l'époque coloniale, mais elle s'effectue, sauf pour la pêche aux thons, en profond décalage avec les projets et les prévisions. Nous sommes au début du décollage de la production, évolution marquante des années suivantes.

### 3. Les années 1960 et 1970

#### 3.1 La recherche

Au moment des indépendances, on compte trop peu de chercheurs et de diplômés de l'enseignement supérieur en Afrique occidentale (et en Afrique, d'une manière générale) ; l'ex-AOF compte une seule Université, à Dakar, qui ne fonctionne que depuis 1957. On sait aussi que, entre 1952 et 1963, seuls quatre diplômés universitaires africains sont formés dans le domaine de l'agriculture ; il faut rajouter les rares cas d'étudiants qui suivent les enseignements des universités métropolitaines ainsi que la vingtaine qui, dans la même période, est formée dans les centres ORSTOM (l'organisme réaffirmant sa vocation de formation à la recherche) (Gaillard et Waast 1988 : 5). Les "retards" de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays d'Afrique occidentale sont liés aussi à la centralisation de la recherche française, à son lien direct avec la métropole, comme nous l'avons vu dans le cas de l'ORSTOM (mais c'est aussi valable pour tous les instituts spécialisés de recherche). La "carte" des principaux lieux de la recherche est faite : Sénégal et Côte-d'Ivoire. Un absent "de taille" pour les études sur la pêche : la Guinée, dont les rapports politiques avec la France demeurent mauvais jusqu'à la fin des années 1970.

La plupart des gouvernements nationaux font des efforts réels sur la recherche, au moins au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Mali, en particulier dans les années 1970 : des organismes directeurs nationaux sont créés, dotés d'une certaine politique scientifique (Ministères de la recherche, ou assimilés). Par ailleurs, de nouveaux centres de recherches sont créés. Ceux qui peuvent concerner la pêche sont bilatéraux, avec la création de nouveaux centres ORSTOM à Ouagadougou, à Cotonou, à Petit-Bassam en Côte-d'Ivoire, ainsi que, dès le milieu des années 1960, les centres de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) et d'Abidjan. Les centres peuvent être aussi nationaux, avec la création de l'Institut sénégalais de recherche agricole et la transformation de l'IFAN-Dakar en Institut fondamental d'Afrique Noire.

Quoiqu'il en soit, la situation de la recherche dans les pays d'Afrique occidentale francophone demeure précaire dans les années 1970, en même temps qu'elle est dépendante de financements extérieurs, et elle connaît même un recul — d'ampleur variable — dans les années 1980 et au début des années 1990 (Gaillard et Waast 1988 : 36 ; Larbi Bouguerra *et al.* 1993). En matière de pêche, les travaux sont en gros divisés entre les sciences humaines (anthropologie et géographie), qui s'intéressent à la pêche artisanale continentale ou maritime, et l'océanographie halieutique centrée tout entière sur la pêche industrielle. De 1960 à 1980, les recherches halieutiques sont occupées pour une grosse part par le recueil de données statistiques. La position de la recherche halieutique est inconfortable, dans un contexte de connaissances et de moyens de gestion limités : elle hésite entre favoriser le développement de la pêche et inviter à la conservation de la ressource. Les recherches sur la pêche cherchent encore leur voie à la fin des années 1970.

### 3.2 Les priorités industrielles des nouveaux gouvernements

Les orientations de la recherche halieutique sont en accord avec les priorités gouvernementales dans les pays dotés d'une façade maritime : développer des pêches industrielles nationales. Le soutien passe par des subventions, des crédits d'équipements et l'amélioration des infrastructures. Cependant, « la pêche "industrielle" attire peu de capitaux et crée peu de valeur ajoutée. Elle est contrôlée en amont par le coût croissant de ses importations (équipements, carburants, boîtes de conserves) et en aval par des prix à l'exportation fixés sur des marchés étrangers. Organisé en filière de production pour l'exportation, ce secteur est extraverti et la valorisation de ses produits se fait à l'extérieur du territoire. Dans ce contexte, l'intervention des pouvoirs publics se traduit jusqu'ici par un transfert de valeur vers l'étranger »<sup>23</sup>.

Le secteur thonier poursuit son ascension et pratique ses débarquements de pêche dans les grands ports, indispensables pour les services ainsi que l'équipement en conserveries (Abidjan, Dakar). Le total annuel de thons débarqué ou transbordé à Abidjan est inférieur à 40 000 t au début des années 1970, il atteint 100 000 t en 1980 (Le Loeuff, Marchal *et al.* 1993 : 348-349), puis 120 000 t en 1982, pour ensuite se stabiliser autour de 90 000 t. Mais les thoniers appartiennent en général à des étrangers à l'Afrique, et la production est rapidement acheminée vers les pays du Nord.

Or, dans la période 1960-1980, les captures maritimes dans les zones économiques exclusives ouest-africaines sont en général faites à plus de 50 % par des flottes étrangères à l'Afrique (Europe de l'Est, Espagne, Corée du Sud, France, pour l'essentiel). Ce constat est fait aussi par les gouvernements nationaux. Au Sénégal, l'État veut constituer une pêcherie nationale, en particulier pour la pêche aux thons. Il crée dès 1962 la Société sénégalaise d'armement à la pêche (SOSAP). Mais la société est liquidée en 1976, bien qu'elle ait absorbé une large part de l'aide publique à la pêche. Outre quelques mauvais choix techniques et de sérieux problèmes de gestion, la raison en est surtout la faiblesse concurrentielle dans un marché mondial où les pays développés subventionnent leur pêche.

Quant à la pêche pélagique côtière, elle est considérée comme le secteur pouvant provoquer la "modernisation" de la pêche artisanale maritime. « Les projets de cordiers côtiers et sardiniers artisanaux se succèdent sans entraîner l'adhésion des pêcheurs » (Chauveau et Samba 1989 : 13). Or, les pouvoirs publics vont interpréter ces échecs d'une manière comparable à celle du pouvoir colonial dans ses tentatives de modernisation et d'industrialisation (alors même qu'ils ont dressé dès les indépendances un bilan très critique de la politique coloniale) : archaïsme des mentalités ou inexpériences des équipages (pourtant pêcheurs à l'origine). En réalité, il est difficile de concurrencer la pêche piroguière dont la production connaît dans la même période un essor très important.

En revanche, le chalutage, qui est considéré avec méfiance par les autorités parce qu'il peut concurrencer la pêche artisanale sur les lieux de pêche et de vente, connaît un fort succès avec la croissance de la demande extérieure en produits congelés et la saturation de la production dans l'Atlantique nord. Une flottille nationale se développe. Elle est dès ses débuts

<sup>23</sup> Ce constat ne concerne pas que le Sénégal (Aubertin 1984 : 122).

en lien avec les entreprises européennes de mareyage d'exportation, dont le comportement spéculatif n'est pas sans rappeler l'économie de traite de la période coloniale.

### 3.3 Pêches artisanales et institutions

Pour comprendre l'évolution de la pêche artisanale en Afrique occidentale francophone, il est nécessaire de revenir aux distinctions par domaine de pêche : eaux douces continentales, eaux saumâtres (lagunes, estuaires), milieu marin. Dans les années 1960-1980, la pêche en eaux douces connaît des changements profonds. La dégradation des conditions écologiques (sécheresse des années 1970) conduit souvent à une régression de la pêche (fleuve Sénégal), parfois compensée par l'amélioration des techniques (nouvelles fibres, nouveaux filets) et la plus grande vulnérabilité du poisson (lac Tchad) (Chaboud et Charles-Dominique 1991). Dans le Delta Central du Niger, région de forte activité halieutique, la tendance qui se dégage est une régression de la production. Dans le même temps, certaines pêcheries sont en déclin, sans que la sécheresse y soit pour quelque chose : au Bénin, depuis le siècle dernier, les pêcheurs utilisaient des pièges-abris nommés *acadja* dans les lagunes, très efficaces pour capturer le poisson et favoriser la productivité globale ; durant les années 1960, des conflits avec l'État entraînent la destruction de ces pièges, et donc le déclin des pêcheries locales (Pliya 1980).

Quant aux pêches maritimes d'Afrique de l'ouest, elles triplent leur production entre 1965 à 1980, la quadruplent de 1965 à 1990. Le lien avec les politiques menées n'a rien de mécanique : les administrations, certes, pourront dans les années 1980 revendiquer la paternité du succès. Mais les priorités, on l'a vu, sont autres dans les années 1960 et 1970. Quelques mesures, remarquons-le pourtant, sont prises par les autorités. Les pays concernés favorisent, quoique de manière peu importante, l'implantation et l'entretien de lieux de débarquement — plutôt sommaires —, ainsi que la construction de marchés plus ou moins bien équipés.

Au Sénégal, les autorités tentent d'encadrer la motorisation par de nouvelles coopératives (Centre d'assistance pour la motorisation des pirogues dans les années 1970). L'efficacité des coopératives est réelle, mais d'une manière inattendue : leur rôle d'encadrement est faible, mais les pêcheurs y obtiennent des prêts puis l'apurement de ceux qui ne sont pas remboursés (1971), ce qui constitue au fond la forme la plus inattendue d'aide financière ! La motorisation atteint déjà 30 % des pirogues sénégalaises en 1960, 55 % en 1965, 67 % en 1975, puis 86 % en 1979. Dans les années 1980, elle se maintient entre 80 % et 90 % (Chauveau 1988).

L'autre innovation d'importance pour la pêche artisanale ouest-africaine est l'utilisation de la senne tournante. Elle est introduite au Sénégal en 1972 par un projet de la FAO. Mais on sait par ailleurs que les pêcheurs ghanéens, présents sur tout le littoral ouest-africain, particulièrement en Côte-d'Ivoire, l'utilisent dès les années 1960.

Les circuits de commercialisation s'étendent depuis les années 1950 avec l'amélioration des infrastructures de transport (Nguyen Van Chi-Bonnardel 1967 et 1978). Cependant, la pêche demeure dans les faits réservée à certains "groupements spécialisés" : Wolof, Lébou et Niominka originaires du Sénégal et opérant de la Mauritanie à la Côte-d'Ivoire, Fanti et Ewé

originaires du Ghana et présents du Sénégal au Congo. On conçoit dès lors l'importance des migrations de tous types qui concernent les pêcheurs (Balandier et Mercier 1952 ; Cormier-Salem 1992 ; Nguyen Van Chi-Bonnardel 1967 et 1978) : le temps d'une campagne, un an, plusieurs années, avec ou sans les familles... Elles appartiennent entre autres à ce type de "migrations de main-d'œuvre résultant des déséquilibres entre l'intérieur et la côte, entre la campagne et les villes" (Amselle 1976 : 96). Des modes "traditionnels" d'organisation subsistent : crédit attribué collectivement, accueil des pirogues, des pêcheurs, voire de leur famille lorsqu'ils changent de "port d'attache", maîtres des eaux ou des plages qui donnent de fait l'autorisation de pêcher.

Durant les années 1980, la production des pêcheries maritimes poursuivra son ascension, tandis que la pêche artisanale commencera à intéresser les pouvoirs nationaux (Chauveau 1989). La recherche évoluera de la même manière, avec la production de travaux sociologiques et économiques sur les pêches artisanales, maritimes, continentales ou assimilées. Des projets de développement seront réalisés qui se voudront "intégrés" aux paysages et aux sociétés qu'ils transformeront. À la fin des années 1970, le Droit de la Mer est modifié avec la création de zones d'exploitation économique exclusive qui s'étendent jusqu'à 200 miles pour chaque pays doté d'une façade maritime.

Pour les années 1960-1980, nous pouvons parler, pour la pêche maritime d'Afrique de l'ouest d'un véritable développement, mais d'un "développement sans développeur" ou "sans mémoire" (Chauveau 1989). Et il n'est pas certain que le tournant pris par les pouvoirs publics dans les années 1980 soit une véritable rupture dans les façons de concevoir la "modernisation" de la pêche artisanale. On voit donc toute l'importance d'une perspective historique.

#### **4. Depuis les années 1980, une histoire de la pêche d'Afrique occidentale en émergence : les questions principales**

La pêche ne vaut pas que par rapport à elle-même. En faire l'histoire, c'est l'éclairer par d'autres éléments, mais c'est aussi renouveler les débats autour de problèmes plus généraux, surtout s'ils sont pluridisciplinaires.

##### **4.1 Histoire de la pêche et histoire "générale"**

Il s'agira d'évaluer la place des sociétés de pêche ou de pêcheurs dans des cultures, des civilisations. Concernant l'Afrique de l'ouest, on peut ainsi discuter les explications données habituellement au caractère continental de l'histoire africaine, afin peut-être de relativiser le constat lui-même : conditions naturelles jugées défavorables aux implantations maritimes, types de contacts et d'échanges avec les Européens qui ne favoriseraient guère l'activité de pêche, rareté des lieux de pêches recensés dont on déduit le faible dynamisme d'ensemble, côtes ou estuaires enclavés servant de refuges à des populations menacées d'asservissement <sup>24</sup>.

24 La discussion est déjà engagée (Chauveau 1986 ; Pélissier 1989 et 1995).

Les travaux historiques sur la longue durée (au moins un siècle) sont encore rares : outre Jean-Pierre Chauveau (1983, 1985, 1986, 1988 ; Chauveau et Samba 1989 ; Chauveau *et al.* 1989), on peut mentionner Karine Delaunay (1995), mais ses travaux concernent une période antérieure à la nôtre (1500-1750). En général, les recherches s'intéressent à des lieux étroitement localisés et elles concernent la situation "présente" au moment où elles sont menées.

#### ***4.2 Comment s'adopte et se diffuse une technique ?***

La pêche d'Afrique occidentale est atypique puisque le progrès technique — réel — ne se traduit pas par une industrialisation générale du secteur ; nous remarquons également que la mécanisation des tâches est l'exception et que l'arrivée d'une technique nouvelle ne se solde pas forcément par la disparition des précédentes. Des *comparaisons* sont nécessairement à faire avec d'autres régions de pêche, en particulier en Asie et en Amérique Latine.

#### ***4.3 Pêches et institutions du développement***

Nous avons noté à plusieurs reprises l'écart entre les attentes des "développeurs", l'interprétation qu'ils donnent de leurs succès ou de leurs échecs et le devenir réel du secteur. Les institutions du développement (nationales, plurinationales, mondiales) semblent procéder sans mémoire et demeurer — sans le savoir — dans les mêmes cadres de pensée et d'interprétation. La préoccupation dont elles témoignent depuis le début des années 1980 pour la pêche artisanale d'Afrique de l'Ouest n'est pas forcément une rupture. Quelles sont les permanences et les ruptures dans les actions menées et les schémas d'interprétations ?

#### ***4.4 Les limites de la ressource : quelle réalité, quelles conséquences ?***

La préoccupation de la ressource limitée est ancienne (dès les années 1950), même si le vocabulaire a changé. Or, l'évaluation des stocks repose en grande partie sur les données de production fournies par les pêcheries, dont les "paliers" peuvent être aussi bien technologiques que biologiques. De plus, la réalité tend à déjouer les pronostics, souvent pessimistes : la production totale des pêches (continentales exclues) continue d'augmenter globalement. Cela s'explique certes en partie par l'extension des "rayons d'action", mais aussi par des fluctuations de la ressource (baliste, poulpe, etc.) dont les mécanismes sont mal connus. Par ailleurs, les perspectives de valorisation restent ouvertes avec l'extension du commerce international. Atteindre les limites "naturelles" de production d'une ressource renouvelable ne signifie pas pour autant achever le développement du secteur.

#### ***4.5 Les pêches sont-elles dépendantes de l'étranger ? Quelles en sont les conséquences ?***

La "dépendance" peut s'effectuer à deux niveaux. D'une part, celui de la propriété des moyens de pêche : on l'a vu, la pêche industrielle d'origine étrangère (thoniers) occupe une large part de la pêche totale, sans que la

situation ait fondamentalement changé depuis les années 1950. D'autre part, la dépendance concerne la commercialisation, c'est-à-dire les moyens de conservation, de transformation et de transport, les prix de vente et les débouchés sur le marché mondial. En matière "industrielle", elle est manifeste, avec la mise en place de fait d'une filière destinée directement à l'exportation. Quant à la pêche artisanale (maritime), elle est pour partie soumise aux demandes de mareyeurs étrangers, selon un système qui peut rappeler l'économie de traite de la période coloniale.

Mais il resterait à en évaluer les conséquences : l'exportation n'est-elle que spoliation ? Les prix des mareyeurs étrangers sont-ils si défavorables ? Le marché mondial ne permet-il pas aussi un accroissement des débouchés ? On sait qu'en matière alimentaire, un point de vue nuancé est nécessaire (Requier-Desjardins 1989).

## Conclusion

Le secteur de la pêche aurait-il eu un devenir atypique pour l'Afrique de l'ouest ? C'est au moins vrai pour la pêche maritime : elle accroît régulièrement sa production depuis les années 1950. Certes, cette augmentation ne va pas sans ambiguïté : jusqu'à quel point les pays concernés profitent-ils de la pêche thonière ? Quelle est la part de l'économie de traite dans l'essor de la pêche artisanale ? On ne saurait pourtant négliger les transformations et le dynamisme constants de cette pêche tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et plus encore depuis les années 1950. Certains ont pu se demander si, depuis peu, elle n'avait pas atteint ses limites. Il n'est pas certain que l'on puisse répondre aujourd'hui à cette question, surtout qu'elle a été posée dans ces termes depuis le début de la recherche halieutique.

En revanche, la pêche en eaux douces semble épouser les tendances générales de l'économie africaine. Mais ce que l'on aura surtout établi, c'est la complexité des relations entre la recherche, les pouvoirs politiques et une pêche elle-même plurielle. Y aurait-il un paradoxe ? D'un côté, ces milieux se fréquentent, se connaissent : les chercheurs rencontrent les pêcheurs et conseillent les services de pêche (avant comme après les décolonisations), ces services prennent des mesures en matière de pêche, et les pêcheurs — français comme africains — ont des attitudes différentielles selon le moment et les intérêts en jeu. Cependant, d'un autre côté, on distingue difficilement les effets directs des uns sur les autres : les raisons des décisions politiques ont bien peu à voir avec ce que disent les chercheurs ; ceux-là n'ont que tardivement une vision d'ensemble de la pêche ou de sa partie africaine ; et les décisions ont des effets complexes et parfois inattendus sur le secteur. Si bien qu'il est tentant de réduire le rôle de la recherche à une action générale partielle et indirecte sur les administratifs (une sorte "d'imprégnation") et de considérer les institutions comme dotées de peu de mémoire (donc condamnées à refaire les erreurs d'un passé jamais vraiment analysé et compris). Nous avons constaté aussi la diversité des pêches, ainsi que la part "stratégique" dans l'attitude de ceux qui la font face aux décisions qui les concernent.

Tout ce champ d'étude doit être exploré selon une perspective historique qui rappelle les transformations d'ensemble en Afrique de l'ouest et qui ait, sur la pêche, des informations plus complètes.

### Bibliographie

- d'ALMEIDA-TOPOR Hélène 1993 *L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin : 363 p.
- d'ALMEIDA-TOPOR Hélène, LAKROUM Monique 1994 *L'Europe et l'Afrique. Un siècle d'échanges économiques*, Paris, Armand Colin : 235 p.
- AMSELLE Jean Loup (dir) 1976 *Les migrations africaines*, Paris, François Maspéro.
- AUBERTIN Catherine 1984 « À propos des pêches "industrielles" au Sénégal », *Cahiers ORSTOM, série sciences humaines*, XX, 1 : 107-123.
- AUGÉ Marc 1969 *Le rivage alladian. Organisation et évolution des villages alladian*, Paris, ORSTOM : 264 p. (Mémoire ORSTOM 34).
- BALANDIER Georges, MERCIER Paul 1952 *Particularisme et évolution. Les pêcheurs lébou du Sénégal*, Saint-Louis, Institut français d'Afrique noire (Études sénégalaises X).
- CHABOUD C., CHARLES-DOMINIQUE Emmanuel 1991 « Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche », in DURAND J.R., LEMOALLE J. et WEBER J. (eds.), *La Recherche face à la pêche artisanale, Symposium international ORSTOM-IFREMER, Montpellier, France, 3-7 juillet 1989*, Paris, ORSTOM, t.1 : 99-141.
- CHARLES-DOMINIQUE Emmanuel 1993 *L'exploitation de la lagune Aby (Côte-d'Ivoire) par la pêche artisanale. Dynamique des ressources, de l'exploitation et des pêcheries*, Montpellier, Paris, ORSTOM : 407 p. (Travaux et Documents 120). (Thèse de Doctorat, Université Montpellier II).
- CHATELIN Y. 1991 « "Qu'est-ce que la science coloniale ? Mise en perspective, rappels historiques, études de cas », in *L'innovation en milieu agraire* (recueil de textes pour la Table Ronde du Laboratoire d'Études Agraires, Centre ORSTOM de Montpellier, 17-18 octobre).
- CHAUSSADE J. 1994 *La mer nourricière : enjeu du XXI<sup>e</sup> siècle*, Unité Associée 904 du CNRS (Nantes), Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale (Paris), groupe "Pêche et développement" (Solagrall, Lorient).
- CHAUVEAU Jean-Pierre 1983 *Bibliographie historique du littoral sénégalais et de la pêche maritime (milieu du XV<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle)*, Dakar, Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroyé / Institut sénégalais de recherches agricoles [Document scientifique n°92].
- 1985 *Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal*, Anthropologie maritime, vol. 2.
- 1986 « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'Études africaines*, 101-102, XXVI, 1-2 : 173-235.
- 1988 « Note sur l'histoire de la motorisation dans la pêche artisanale maritime sénégalaise. Préconditions et rançon d'un succès précoce », in : *colloque CIRAD / MESRU - Économie de la mécanisation en région chaude (Montpellier, septembre)* : 19-30.
- 1989 « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation », *Cahiers Sciences humaines*, 25, 1 - 2 : 237-287.
- 1991 « Les variations spatiales et temporelles de l'environnement socio-économique et l'évolution de la pêche maritime artisanale sur les côtes ouest-africaines, essai d'analyse en longue période : XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », in P. CURY et C. ROY (éds), *Pêcheries ouest-africaines, variabilité, instabilité et changement*, Paris, ORSTOM.

- CHAUVEAU Jean-Pierre, SAMBA Alassane 1989 *Un développement sans développeurs ? Historique de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal*, Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye / Institut sénégalais de recherches agricoles, "Réflexions et perspectives": 20 p.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, VERDEAUX F., CHARLES-DOMINIQUE E., HAAKONSEN J. M. 1989 *Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest*, "Programme de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest", FAO / Danida / Norway.
- Conférence économique de la pêche maritime tenue à Saint-Louis du 12 au 14 avril 1955 sous la présidence de Monsieur le Gouverneur Jourdain, Gouverneur du Sénégal*, Saint-Louis, 1955.
- Congrès des pêches et des pêcheries dans l'Union Française d'outre-mer, organisé par l'Institut Colonial de Marseille, les 11, 12, 13 et 14 octobre 1950*, Marseille, Institut Colonial de Marseille, 1950.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine 1985 *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris, Payot. (rééd. L'Harmattan, 1992).
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine (éd) 1992 *L'Afrique occidentale au temps des Français, colonisateurs et colonisés (c. 1860-1960)*, Paris, La Découverte/ACCT: 465 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, MONIOT Henri 1993 *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF: 499 p. (3<sup>e</sup> éd.).
- CORMIER-SALEM Marie-Christine 1992 *Gestion et évolution des espaces aquatiques: la Casamance*, Paris, ORSTOM: 583 p. (Études et thèses).
- DELAUNAY Karine 1995 *Voyages à la Côte de l'Or (1500-1750)*, Paris, Afera: 224 p.
- DOUMENGE F. 1962 « Problèmes et perspectives de l'organisation des économies de pêche maritime dans les États de l'Afrique occidentale en 1962 », *Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 15: 219-284.
- GAILLARD J., WAAST R. 1988 « La recherche scientifique en Afrique », in *Afrique contemporaine*, 148, 4: 3-30 [Paris, La Documentation Française].
- GIRARDET R. 1972 *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde.
- GLEIZES M. 1985 *Un regard sur l'ORSTOM (1943-1983), témoignages*, Paris, ORSTOM: 122 p.
- GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AOF, Centre d'études scientifiques des pêches maritimes, 1948 *Conférence de la pêche maritime, Dakar, 16-22 janvier*, Paris, Centre National d'Information Économique.
- GRUVEL A. 1906 « Les pêcheries mauritaniennes », *Bulletin de l'enseignement professionnel des pêches maritimes*.  
 — 1908 *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du sud*, Paris, Challamel: 245 p.  
 — 1913 *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (du Cap Blanc au Cap de Bonne-Espérance)*, Paris, Larose.
- LALOË Francis, SAMBA Alassane 1990 *La pêche artisanale au Sénégal: ressource et stratégies de pêche*, Paris, ORSTOM: 395 p. (Études et Thèses).
- GRUVEL A., BOUYAT 1906 *Les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique (côte saharienne)*, Paris, Challamel.
- LARBI BOUGUERRA M., GNININVI L., OWONA R. 1993 « Quelle recherche pour l'Afrique ? », in *Une Terre en renaissance, les semences d'un développement durable*, Paris, Le Monde diplomatique-ORSTOM.

- LE LOEUFF P., MARCHAL E., AMON KOTHIAS J. B. 1993 *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire* (tome 1 : *Le milieu marin*, tome 2 : *Les milieux lagunaires*), Paris, ORSTOM.
- LLERES B. 1986 *La pêche pirogüière maritime au Sénégal ; son évolution, son introduction dans l'économie de marché*, Bordeaux, Université de Bordeaux III (UER Géographie), deux tomes : 636 p. (Thèse de doctorat).
- MARSEILLE Jacques 1984 *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel : 465 p.
- MEYER J., TARRADE J., REY-GOLDZEIGUER A., THOBIE J. 1991 *Histoire de la France coloniale, des origines à 1914*, Paris, Armand Colin : 588 p.
- MOLONEY C. A. 1883 *West african fisheries with particular reference to the Gold Coast Colony*, International Fisheries Exhibition. London, 1883, Conference on 24 th october, London, William Clowes and Sons : 74 p.
- NGUYEN VAN CHI-BONNARDEL Régine 1967 *L'économie maritime et rurale de Kayar, village Sénégalais. Problèmes de développement*, Dakar, IFAN : 257 p. (Mémoire de l'IFAN 76).
- 1978 *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*, Dakar, IFAN : 927 p. (Mémoire de l'IFAN 90)
- PECHAO (ORSTOM) 1995 *Base de données bibliographiques sur la pêche et les communautés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest*.
- PÉLISSIER Paul 1989 « Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest africains », in : *Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. Hommage à Guy Lasserre*, Bordeaux, CEGET-CNRS.
- 1995 « L'Afrique tourne-t-elle le dos à la mer ? », in *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Arguments : 266-273.
- PLIYA J. 1980 *La pêche dans le sud-ouest du Bénin. Étude de géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime*, Paris, Agence de Coopération Culturelle et Technique.
- QUENSIÈRE Jacques (éd) 1994 *La pêche dans le Delta Central du Niger, approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique* (2 volumes), Paris, ORSTOM / Karthala / Institut d'économie rurale.
- REQUIER-DESJARDINS D. 1989 *L'alimentation en Afrique, manger ce qu'on peut produire*, Paris, Karthala.
- ORSTOM 1994 *Sciences au Sud. Dictionnaire de 50 années de recherche pour le développement (1944-1994)*, Paris, ORSTOM.
- NÉRON de SURGY Albert 1965 *Les pêcheurs de Côte-d'Ivoire. Tome 1 : Les pêcheurs maritimes, fasc. 1 : les pêcheurs anlo, fasc. 2 : les pêcheurs fanti, fasc. 3 : les pêcheurs alladian, nanakrou et autres. Tome 2 : les pêcheurs lagunaires*, Abidjan, Centre National de Documentation de Côte-d'Ivoire : 86 p., 83 p., 55 p., 144 p.
- THOBIE J., MEYNIER G., COQUERY-VIDROVITCH C., AGERON C.R. 1990 *Histoire de la France coloniale (1914-1990)*, Paris, Armand Colin : 656 p.
- THOMAS Louis-Vincent 1965 « Essai sur la conduite négro-africaine du repas (l'alimentation comme fait humain total) », *Bulletin de l'IFAN*, B, XXVII, 3-4 : 573-635.
- WEBER J. 1986 *Un aperçu des pêches maritimes en Afrique*, Paris, Équinoxe, 11 : 32-38.
- WEBER J., FONTANA A. 1983-1984 *Pêches et stratégies de développement. Discours et pratiques*, Dakar, ISRA-CRODT.

# **AOF : réalités et héritages**

**Sociétés ouest-africaines  
et ordre colonial, 1895-1960**

*Tome 1*

sous la direction de

**Charles Becker   Saliou Mbaye   Ibrahima Thioub**

**Direction des Archives du Sénégal**

*Dakar — 1997*

# **AOF : réalités et héritages**

**Sociétés ouest-africaines  
et ordre colonial, 1895-1960**

*Tome 2*

sous la direction de

**Charles Becker   Saliou Mbaye   Ibrahima Thioub**

**Direction des Archives du Sénégal**

*Dakar — 1997*

***Cet ouvrage a été publié avec le concours du  
Ministère Délégué de la Coopération auprès du  
Ministère Français des Affaires Etrangères***

Direction des Archives du Sénégal

AOF : réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial,  
1895-1960 / République du Sénégal, Primature, Secrétariat général  
du Gouvernement, Direction des Archives du Sénégal ; sous la dir. de  
Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub.

Dakar : Direction des Archives du Sénégal, 1997, 2 t., 1273 p. ; 26 cm.

1. AOF - Histoire. 2. AOF - Institutions. 3. AOF - Politique  
4. AOF - Balkanisation. 5. AOF - Intégration. 6. AOF - Économie  
7. AOF - Sociétés. 8. AOF - Culture. 9. AOF - Santé

- I. BECKER, Charles. *Dir.*  
II. MBAYE, Saliou. *Dir.*  
III. THIOUB, Ibrahima. *Dir.*

© Direction des Archives Nationales du Sénégal — 1997

Immeuble Administratif, Avenue Léopold S. SENGHOR - Dakar